

Le Monde.fr



## Affaire de Karachi : la cour d'appel de Lyon réexaminera le recours des mis en cause

La Cour de cassation a ordonné, mercredi 10 février, un réexamen par la cour d'appel de Lyon de l'affaire sur le financement de la campagne d'Édouard Balladur en 1995, pour laquelle les juges avaient renvoyé six personnes en procès.

En juin 2014, les juges Renaud van Ruymbeke et Roger Le Loire avaient renvoyé en correctionnelle les six protagonistes de cette affaire hors norme, qui s'appuie sur des soupçons d'abus de biens sociaux. Il s'agit des hommes d'affaires Ziad Takieddine et Abdul Rahman El-Assir, du conseiller au ministère du budget de Nicolas Sarkozy dans les années 1990, Thierry Gaubert, du directeur du cabinet d'Édouard Balladur à Matignon, Nicolas Bazire, du conseiller de François Léotard à la défense, Renaud Donnedieu de Vabres, et de l'ancien PDG de la branche internationale de la direction des constructions navales (DCN-I) Dominique Castellan.

Nicolas Bazire et Dominique Castellan avaient alors fait appel de ce renvoi, contestant notamment la recevabilité des familles de victimes de l'attentat de Karachi en 2002 en tant que parties civiles. Mais un an plus tard, en juin 2015, la cour d'appel de Paris avait rejeté les recours de la défense, renvoyant de nouveau en correctionnelle, conformément aux réquisitions du parquet, les six protagonistes. Ils devaient donc comparaître, principalement pour « *abus de biens sociaux, complicité et recel* ».

C'est cette dernière décision que la Cour de cassation a toutefois annulée mercredi, en renvoyant l'affaire devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon pour toutes les parties.

### « Temps perdu »

« Cette cassation est satisfaisante, conforme au droit, et on attend de plaider la prescription du dossier » à Lyon, a déclaré l'un des avocats de Dominique Castellan, Alexis Gublin. « Les parties civiles regrettent tout ce temps perdu lié à des péripéties procédurales provoquées par ceux qui ont tout à perdre à ce qu'un procès se tienne enfin », a réagi pour sa part Marie Dosé, l'avocate de proches de victimes de l'attentat de Karachi, où quinze personnes furent tuées, dont onze ouvriers français de la DCN.

Cette « affaire de Karachi » porte sur des soupçons de rétrocommissions sur des contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie saoudite, qui auraient servi à financer la campagne d'Édouard Balladur, premier ministre de 1993 à 1995. Les juges van Ruymbeke et Le Loire avaient acquis la conviction que 327 millions d'euros de commissions indues sur ces contrats avaient été versés à un réseau d'intermédiaires visant, entre autres, à financer la campagne présidentielle de M. Balladur. Ziad Takieddine avait fini par concéder qu'il avait financé la

campagne de ce dernier pour 6,2 millions de francs (moins de 1 million d'euros), affirmant avoir été sollicité par Nicolas Bazire, via Thierry Gaubert, ce que les deux hommes contestent.

L'une des thèses envisagées, mais non démontrée, dans l'enquête terroriste, est que cet attentat a été causé par l'arrêt du versement des commissions sur les ventes d'armes au Pakistan. ■